



# COMMUNE DE CHÉNENS

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

**jeudi 26 janvier 2023, à 20h00,**  
à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

## **Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 15 décembre 2022.
2. Budgets 2023 :
  - 2.1. Présentation générale du budget du compte de résultats
  - 2.2. Présentation du budget du compte des investissements
  - 2.3. Rapport de la Commission financière
  - 2.4. Vote final du budget du compte de résultats
3. Divers

**Le Conseil communal**

Chénens, le 6 janvier 2023.

*Le procès-verbal et les budgets ne seront pas lus.*

*Conformément à l'art. 13 RELCo, ces documents peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours qui précèdent l'assemblée communale ou sur le site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch).*